

- NOTE CONCEPTUELLE -
RETRAITE SUR LA MIGRATION

I. Contexte

- **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, Que Dieu L'assiste, a été désigné par le Président en exercice de l'UA, S.E.M. Alpha Condé, en tant que Leader **sur la Migration**.
- Lors du 29^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine, Sa Majesté le Roi a remis une note préliminaire, dans laquelle il a soumis au chefs d'Etats africains la proposition d'un « **Agenda Africain pour la Migration** ».
- D'autre part, le Maroc co-préside avec l'Allemagne Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD). Le Royaume est également fortement impliqué en faveur du processus d'élaboration d'un « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ».

II. Objectifs de la retraite

- L'objectif est d'élaborer, avant le prochain Sommet de l'UA, un « Agenda Africain sur la Migration » qui se déclinera en **feuille de route africaine**.
- La **retraite qui rassemblera les Etats africains**, permettra d'entamer les consultations avec les Etats et les structures concernées **afin de préparer cet agenda**.
- Il s'agira également de **déconstruire les idées reçues** au sujet des migrations en Afrique et de présenter un **diagnostic fidèle à la réalité du phénomène** et des **recommandations concrètes** pour élaborer une **politique commune africaine**.

III. Vision pour un Agenda Africain pour la Migration

- Le nombre de **migrants** dans le monde a atteint **250 millions** en 2016, dont près de 20 millions de réfugiés.
- Les **flux Sud-Sud** qui représentent **59% de l'ensemble des mouvements migratoires**, témoignent d'une régionalisation progressive des migrations.
- Face à ce constat, il est impératif de mettre en place une approche commune de la gouvernance de la migration, structurée autour des axes suivants : **des politiques nationales, une coordination sous-régionale, une perspective continentale et un partenariat international**.
- Sur le plan national, **les politiques migratoires** relèvent des **prérogatives des Etats** qui ont la responsabilité de gérer la migration illégale, de lutter contre les trafics de tous genres et de créer les conditions politiques d'intégration des migrants tout en veillant à la protection et au respect de leurs droits.
- La **coordination sous-régionale** permet d'assurer l'efficacité des politiques nationales en prenant en compte les spécificités et les rythmes différenciés de chaque sous-région.
- La perspective continentale doit s'appuyer sur les processus de Rabat, de Tripoli et de Khartoum et mettre en œuvre une **approche multidimensionnelle** qui consacre le lien entre **la migration et le développement**.
- La migration, qui est un **enjeu global et transversal** doit faire l'objet d'un partenariat international dans lequel l'Afrique a un rôle majeur à jouer.

IV. Date et Lieu

La conférence se tiendra du lundi 30 octobre au mercredi 1^{ier} novembre 2017, à Skhirat, au Maroc.

V. Participants

La retraite régionale enregistrera la participation de représentants issus de divers milieux, notamment :

- Des représentants gouvernementaux de pays africains ;
- Différentes structures de l'UA : la Commission de l'UA, les CER;
- Les organisations internationales: ONU, OIM, PNUD, UNODC;
- La société civile, les organisations non gouvernementales;
- Le monde académique;
- Le secteur privé ;
- Les médias.